



La Fondation Hnatyshyn : Bourses d'études pour jeunes artistes

Jazz (interprétation vocale ou instrumentale)

Le programme de bourses d'études de la Fondation Hnatyshyn a été conçu pour fournir une aide aux jeunes artistes interprètes les plus prometteurs•euses du Canada qui poursuivent un programme d'études dans un établissement postsecondaire ou de formation professionnelle agréé, situé au Canada et offrant des programmes dans les arts de la scène.

Un comité de conseillers artistiques nommé par la Fondation évaluera les auditions enregistrées des candidats.

La bourse doit servir à payer les frais de scolarité, les matériaux requis pour les études, un logement ou des repas. Si le/la récipiendaire de la bourse décide de ne pas faire ses études à l'établissement qui a proposé sa candidature, ou s'il/elle ne termine pas l'année d'études, la bourse devra être retournée au complet ou sur une base proportionnelle à la Fondation Hnatyshyn.

Exigences de la mise en candidature – Jazz

Cette bourse de 12 500 \$ est destinée aux artistes acceptés à plein temps à la dernière ou avant-dernière année d'un programme d'études de premier cycle en interprétation de musique instrumentale ou vocale jazz. **La candidature doit être proposée par l'établissement, qui peut soumettre jusqu'à deux candidatures par année par discipline artistique.** Les candidat•es, qui seront identifié•es en tant que personnes destinées à une carrière exceptionnelle sur la scène, ne peuvent être proposé•es que par un seul établissement. Les candidat•es peuvent être proposé•es dans plus qu'une année, mais ne peuvent recevoir la bourse qu'une seule fois.

Critères d'admissibilité

La personne candidate doit :

- Être acceptée, à partir de septembre, à la deuxième, troisième ou année finale dans un programme d'études de premier cycle en interprétation de musique instrumentale ou vocale jazz, dans un établissement postsecondaire ou de formation musicale agréé au Canada;
- Être citoyenne ou résidente permanente du Canada (les titulaires de permis d'études ou de séjour temporaire sont inadmissibles);
- Être âgée de 18 à 30 ans;
- Être mise en candidature par son établissement scolaire.

Modalités de mise en candidature

Les candidatures doivent être soumises à l'aide de notre système en ligne. Les personnes nommées seront invitées par courriel à soumettre leur documentation, une fois leur nomination reçue.

La documentation à l'appui de la candidature doit inclure :

- Un formulaire de mise en candidature rempli;



- Une lettre d'appui de la personne proposant la candidature expliquant comment le candidat ou la candidate est exceptionnellement prometteur.

La documentation accompagnant la soumission de la personne candidate doit inclure :

- Un curriculum vitae et un mot de l'artiste;
- Le programme d'études envisagé;
- Trois pièces musicales de périodes ou de styles différents enregistrées au cours des douze mois précédents dont le total combiné ne dépasse pas 25 minutes;
- Une copie officielle du dossier scolaire;
- Une photo de l'artiste de haute résolution (incorporant la figure et les épaules). **Uniquement requis si les vidéos soumises contiennent plus d'un•e artiste sur scène, afin de pouvoir reconnaître le/la candidat•e.**

Date limite de mise en candidature

Les mises en candidature doivent être complétées avant la date indiquée pour l'année actuelle sur notre site web, www.rjhf.com.

Les candidatures retenues et les établissements les ayant proposées seront avisées vers la fin juin. Les soumissions incomplètes ne seront pas examinées.

NOTES SUR LA DOCUMENTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Curriculum vitae

En plus des renseignements habituels, votre curriculum vitae doit comprendre votre formation particulière en musique, les prix obtenus pour votre mérite artistique ainsi que toute prestation importante faite en public.

Mot de l'artiste

Votre mot de l'artiste devrait avant tout aider les membres du jury de sélection à comprendre quels sont, selon vous, les aspects les plus importants de votre art et les techniques que vous utilisez pour le créer. Vous pourriez, par exemple, envisager les questions suivantes : D'après vous, quel est l'aspect le plus important de la performance artistique? Comment développez-vous votre maîtrise technique? Quels sont vos buts et vos aspirations en tant qu'artiste? Qui ou qu'est-ce qui vous inspire et pourquoi?

Lettre d'appui

La lettre d'appui, d'un maximum de deux pages, doit parvenir de l'école ou de la faculté qui propose le candidat. Elle doit expliquer clairement les aptitudes du candidat pour la musique ainsi qu'une évaluation de son potentiel de mener une grande carrière musicale. Veuillez noter que la Fondation pourra utiliser des extraits de cette lettre dans son communiqué de presse dévoilant les noms des boursiers.

Enregistrement/audition



Les

enregistrements doivent être soumis en format vidéo. Les pièces doivent être énumérées (compositeur et titre de la pièce). S'il s'agit d'un enregistrement en concert, vous devez minimiser les applaudissements du public, et le/la candidat•e doit être pleinement visible. La taille des fichiers vidéo ne doit pas dépasser 250MB. Les fichiers vidéo doivent être dans l'un des formats suivants : .m4v, .mov, .mp4, .wmv, .flv, .asf, .mpeg, .mpg, .mkv.

Soumettre une candidature en ligne

Les dates limites sont annoncées l'hiver de l'année de nomination : souvent, elles sont annoncées vers la fin janvier ou en février. Les dates limites, les liens pour proposer une candidature, et toutes autres informations importantes sont disponibles sur notre site web à ces dates, sont communiquées aux personnes abonnées à notre liste d'envoi, et sont publiées sur nos réseaux sociaux.

Site web : www.rjhf.com

[Abonnez-vous à notre liste d'envoi](#)

Suivez-nous sur Instagram et Facebook: [@hnatyshynfoundation](#)

La Fondation Hnatyshyn se réserve le droit d'accepter ou de refuser les candidatures. Toutes les décisions prises par la Fondation Hnatyshyn relativement à l'évaluation des candidatures sont finales.

Renseignements supplémentaires :

La Fondation Hnatyshyn

director@rjhf.com

(613) 233-0108
